Copie certifiée conforme
à l'original le 4/11/00

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 28 MARS 2002
SOUS LE N° 5295

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 Novembre 2000

L'An Deux Mil
Le jeudi Deux Novembre
A Seize Heures

Les Administrateurs de la Société DEROCHE se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président.

Assistent à cette réunion:

Monsieur	**Jean DEROCHE**
Monsieur	**Gérard LAMORLETTE**
Monsieur	**Maurice DEROCHE**
Monsieur	**Jean-Pierre DEROCHE**
Madame	**Françoise GENTILI**
Monsieur	**Stève GENTILI**

Absents excusés:

Monsieur	**Pierre DECHAUX**
Monsieur	**HELAOUET Robert, membre du Comité d'Entreprise**

Participe également à la réunion: Monsieur DERRAR, membre du comité d'entreprise, qui a signé le registre de présence.

Le Conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs peut valablement délibérer.

Après avoir rendu hommage à Pierre DEROCHE décédé le 31 juillet, la séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise GENTILI.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :
- Situation au 30 Juin 2000
- Documents d'information financière et prévisionnelle
- Situation actuelle et questions diverses

Le Président commente la situation au 30 Juin 2000 et l'analyse comparative des frais de section par rapport à l'année précédente.
Il fait apparaître une augmentation des charges de plus de1% et particulièrement de la section transport en raison de la hausse des prix du gas-oil.

Les documents d'information financière et prévisionnelle sont ensuite examinés.
La situation de l'actif réalisable et du passif exigible à court terme au 30/06/00 fait apparaître un solde net de 11.197.691,42 F.

Le Président commente ensuite le résultat prévisionnel établi sur les bases d'une amélioration de la marge et des frais de structure stables.
L'ensemble de ces documents sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Président informe l'assemblée de l'évolution des prix des matières premières.
Après des cours relativement bas au premier semestre, la tendance s'inverse entraînant certaines hausses dues soit à des difficultés d'approvisionnement (vanille, cacao), soit à l'intégration des coûts supplémentaires dus aux 35 heures, à la hausse du gas-oil, du dollar et à l'augmentation des emballages (papier, carton, plastique).
Seules les conserves de fruit connaissent des cours en baisse.

Le Président fait part aux administrateurs du chiffrage des dégâts liés à la tempête de fin décembre 1999 et des indemnités d'assurance correspondantes ainsi que des travaux déjà effectués.
La réfection de la toiture d'un bâtiment de Choisy doit être programmée ainsi que la remise en état de la cheminée de Charenton.
Pour faire face à ces dépenses non récurrentes le Conseil d'Administration autorise le Président à souscrire un emprunt à moyen terme à hauteur de 1.000.000 F.

Les difficultés liées au passage aux 35 heures sont ensuite évoquées et chacun exprime son souci ou son expérience dans ce domaine.

Comme l'année dernière, le Conseil décide de verser la cotisation de 1% à la construction sous forme de prêt, à l'exception de la cotisation obligatoire qui sera versée à titre de subvention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix neuf heures.

Les jour, mois et an susdits,

Et il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Charenton,

Le Deux Novembre Deux Mil .